

Amiens, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

LE DIRECTEUR ACADÉMIQUE  
des Services de l'Éducation Nationale,  
Directeur des services départementaux de  
l'éducation nationale de la Somme

à

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs

s/c de Mesdames les Inspectrices et  
Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Division des Etablissements  
et de l'Organisation Scolaire

Bureau vie scolaire et  
internationale  
DETOS 4

Dossier suivi par :  
Lise GIRAN  
LG/PL – 13-229

Téléphone  
03 22 71 25 21  
03 22 71 25 22  
Fax  
03 22 82 37 28  
Mél.  
ce.detos@ac-amiens.fr

20 boulevard  
d'Alsace Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture  
de 8h00 à 18h00  
du lundi au vendredi

Objet : Calendrier scolaire 2013-2014.  
Réf. : Code de l'éducation articles D521-1 à D521-5  
Arrêté MEN-DGESCO du 28 novembre 2012 relatif au calendrier scolaire  
Arrêté rectoral n°2013-001 du 6 juin 2013 relatif à l'harmonisation  
académique afférente au calendrier scolaire.

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, vous trouverez ci-dessous l'organisation du calendrier scolaire 2013-2014 pour les écoles du département de la Somme à savoir :

1- Rappel du calendrier des vacances scolaires

Rentrée des enseignants	Lundi 2 septembre 2013
Rentrée des élèves	Mardi 03 septembre 2013
Vacances de la Toussaint	Du samedi 19 octobre au lundi 04 novembre 2013
Vacances de Noël	Du samedi 21 décembre 2013 au lundi 06 janvier 2014
Vacances d'hiver	Du samedi 22 février au lundi 10 mars 2014
Vacances de printemps	Du samedi 19 avril au lundi 05 mai 2014
Début des vacances d'été	Samedi 05 juillet 2014
Journée de solidarité	La journée ouvrable précédant la rentrée des enseignants en septembre 2014

N.B : Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués

2- Rattrapage du prolongement des vacances de la Toussaint (une journée)

Pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin (semaine à 4 jours)	Pour les élèves qui ont cours le mercredi matin (semaine à 4,5 jours)
<b>Le mercredi 13 novembre 2013 (journée)</b>	<b>Les mercredis 13 novembre 2013 et 11 juin 2014 (après-midi)</b>



2/2

/ ...

3- Ponts du mois de Mai

Par arrêté rectoral visé en référence, l'ensemble des écoles (pré-élémentaires, élémentaires et primaires) publiques seront fermées **les vendredis 9 mai et 30 mai 2014**.

Le rattrapage de ces deux journées s'établira comme suit :

	Pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin (semaine à 4 jours)	Pour les élèves qui ont cours le mercredi matin (semaine à 4,5 jours)
9 mai 2014	<b>Le mercredi 4 septembre 2013 (journée)</b>	<b>Les mercredi 4 septembre 2013 et mercredi 7 mai 2014 (après-midi)</b>
30 mai 2014	<b>Le mercredi 7 mai 2014 (journée)</b>	<b>Le mercredi 28 mai 2014 (après-midi) et un rattrapage de l'équivalent de la demi-journée restante sur l'année (le plan de rattrapage, validé par l'IEP devra être fourni avant le 30/09/2013 à la DSDEN 80 Bureau DETOS 4)</b>

S'agissant des mercredis retenus pour les rattrapages des vacances de la Toussaint et des ponts du mois de Mai, je vous informe que les transports assurés par le Conseil Général circuleront selon les horaires du mardi.

Pour information : le retour du midi ne sera pas assuré pour le 2<sup>nd</sup> degré.

Je vous remercie de votre engagement dans la mise en œuvre de cette organisation.

Yves DELECLUSE